

# Commune de **CRECHES - SUR - SAONE**

Révision du

## PLAN LOCAL D'URBANISME



# 3.1a. Plan de zonage Plan général 1/5000e

### **APPROBATION**

	Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,  Révision P.L.U. prescrite le :		rite le :	30 mars 2018
	Le,	P.L.U. arrêté le :		21 avril 2022
	Le Maire,	Arrêté d'enquête publique du :		22 décembre 2022
B in the second		Enquête publique	du : au :	16 janvier 2023 22 février 2023
	Pour copie conforme  Le Maire,	P.L.U. approuvé le :		
Bureau Natura	Le Maile,			
Environnement Urbanisme				

# Zones du PLU :

U - Zone urbaine mixte de densité moyenne

Ua - Secteur urbain dense - noyaux historiques

Ub - Secteur urbain à dominante d'habitat individuel

Uj - Secteur de jardins, parcs ou vergers Up - Secteur d'équipements publics, socio-culturels et sportifs

Ur - Port d'Arciat (risque inondation zone rouge PPRI)

UX - Zone d'activité à vocation industrielle ou artisanale

UXa - Secteur autoroutier (aire des Sablons) UY - Zone d'activités à vocation commerciale

UYi - Secteur inondable de UY (zone rouge PPRI), strictement inconstructible

2AUX - Zone à urbaniser à long terme (vocation artisanale ou industrielle de compétence communautaire - MBA)

A - Zone agricole

Aa - Secteur destiné à l'extension d'une activité existante (STECAL)

An - Secteur agricole strict (enjeux protection AOC, paysage, continuités écologiques, risques)

N - Zone naturelle

Nc - Secteur installations camping (STECAL)

NL - Secteur installations base de loisirs (STECAL)

Elément patrimonial historique, paysager ou culturel à protéger

 Changement de destination autorisé Arbre remarquable à conserver

Elément protégé de la trame verte (haie - alignement)

© Elément protégé de la trame bleue (ripisylve)

Canalisation de gaz (générant des bandes de dangers)

Linéaire commercial à protéger des changements de destination Elément protégé de la trame verte (bosquets et masses végétales < 4ha)

EBC - Espace Boisé Classé

ER - Emplacement Réservé Bande de danger - gaz

Zone inondable (PPRI) - zone rouge

Zone inondable (PPRI) - zone bleue

Risque de ruissellement concentré - Atlas de la côte viticole Risque de ruissellement diffus - Atlas de la côte viticole

OAP-A - Secteur à aménager soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP-dc - Secteur de petite taille soumis à OAP (règle de densité minimale)

ZHum - Elément protégé de la trame bleue (zone humide) ITT - Zones de bruit des infrastructures de transports terrestres bruyantes

